Rapprocher formation et marché du travail

les universités face à l'injonction de développer l'employabilité territoriale de leurs étudiants

Maxime DONCK

Doctorant au CRDT et ingénieur d'études, chef du projet AILES, URCA

DOI : https ://doi.org/10.17184/eac.9741

Résumé : Dans une période de disette budgétaire, la question du pilotage de l'offre de formation des universités devient de plus en plus aigüe. L'insertion professionnelle des diplômés est regardée de près par la tutelle et devient, aux côtés des taux de passage en année supérieure, l'un des indicateurs de la performance des organisations. Plus que jamais, l'employabilité des diplômés est interrogée, en particulier dans les liens qui unissent une université à son territoire. La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) encourage ainsi les acteurs universitaires à faire émerger aux côtés des compétences disciplinaires des étudiants, des compétences transversales et transférables qui leur garantiront la possibilité de s'adapter à des nouvelles conditions professionnelles ou à des métiers qui n'existent pas encore. Dans ce contexte, le copilotage de l'offre de formation par les acteurs universitaires, les acteurs économiques, l'Etat et les collectivités tend à devenir le modèle structurant. Ces injonctions à l'employabilité et au service du territoire risquent-elles de contraindre l'université à s'aligner sur des normes autres que celles de l'enseignement supérieur ? Au contraire, donnent-elles à l'université la possibilité de transmettre au monde du travail une partie de ses valeurs : l'universalisme, la méthode critique, l'innovation, la collaboration ? Le possible dialogue des formations avec les besoins actuels des acteurs socio- économiques est riche de promesses tout autant que de dangers : sur quels critères appuyer le copilotage de l'offre de formation de manière à éviter des politiques adéquationnistes à court terme et donner aux diplômés les vrais moyens d'une contribution active au territoire et à la société ?

Mots-clés : missions de l'université, insertion professionnelle des étudiants, compétences, professionnalisation, employabilité, influence normative

Dans une période de disette budgétaire, la question du pilotage de l'offre de formation des universités devient de plus en plus aigüe. L'insertion professionnelle des diplômés est regardée de près par la tutelle et devient, aux côtés des taux de passage en année supérieure, l'un des indicateurs de la performance des organisations.[1] Plus que jamais, l'employabilité des diplômés est interrogée, en particulier dans les liens qui unissent une université à son territoire. La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche encourage ainsi les acteurs universitaires à faire émerger, aux côtés des compétences disciplinaires des étudiants, des compétences transversales et transférables qui leur garantiront la possibilité de s'adapter à de nouvelles conditions professionnelles ou à des métiers qui n'existent pas encore.[2] Dans ce contexte, le copilotage de l'offre de formation par les acteurs universitaires, les acteurs économiques, l'Etat et les collectivités tend à devenir le modèle structurant.[3] Ces injonctions à l'employabilité au service du territoire risquent-elles de contraindre l'université à s'aligner sur des normes autres que celles de l'enseignement supérieur ? Au contraire, donnent-elles à l'université la possibilité de transmettre au monde du travail une partie de ses valeurs : l'universalisme, la méthode critique, l'innovation, la collaboration ? Le possible dialogue des formations avec les besoins actuels des acteurs socio-économiques est riche de promesses tout autant que de dangers : sur quels critères appuyer le copilotage de l'offre de formation de manière à éviter des politiques adéquationnistes à court terme et donner aux diplômés les moyens d'une contribution active au territoire et à la société ?

La relation formation-emploi a été au cœur de nombreuses transformations des universités au cours des dernières décennies. Pour lutter contre le chômage des jeunes survenu dans de nombreux pays développés à partir du choc pétrolier de 1973, l'accent politique est mis sur la nécessité de mieux préparer les étudiants à l'insertion professionnelle. Un mouvement de fond touche ainsi différents pays à la fin des années 1990[4] et se traduit par une série de mesures : Workplace Learning (Australie, Europe du Nord), alternance et système dual (pays de l'Union européenne et frontaliers), enseignement coopératif (Amérique du Nord)… En France, la volonté de favoriser une meilleure insertion professionnelle des étudiants impose aux universités de nombreuses transformations :

[1] Les nouveaux contrats d'objectifs de moyens et de performance (COMP) conclus entre les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comprennent ces indicateurs.

[2] Moment emblématique de cette volonté, notons l'organisation par la DGESIP d'une journée dédiée à cette articulation compétences / territoires le 3 juin 2025, intitulée : « Les compétences : un outil au service de l'insertion professionnelle des jeunes dans les territoires ».

[3] Les universités en tant qu'établissements d'enseignement supérieur sont invitées à prendre part aux schémas locaux et régionaux d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation pilotés par les collectivités territoriales : communes, intercommunalités et régions, et sont également mentionnées comme parties prenantes dans les contrats de plan Etat-Régions.

[4] Ce mouvement a été analysé par WITTORSKI Richard et ZAOUANI-DENOUX Souâd, Travail, formation et professionnalisation, McGill Journal of Education / Revue des sciences de l'éducation de McGill, 57 (1), 243 p., 2022.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

- transformation du statut des universités qui, d'établissements public à caractère scientifique et technique, deviennent des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (1984)[5] ;
- création des licences professionnelles (1999)[6] ;
- possibilité de concourir aux diplômes nationaux par la voie de la validation des acquis de l'expérience (2002)[7] ;
- inscription de l'orientation des étudiants, mais également de leur insertion professionnelle dans les missions des universités (2007)[8] ;
- participation des acteurs socio-économiques à l'enseignement et aux conseils de perfectionnement des formations universitaires (2014)[9] ;
- inscription de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés par les universités au registre national des certifications professionnelles (2018)[10] ;
- essor de l'apprentissage et de l'alternance dans les formations universitaires suite à la réforme de la formation professionnelle (2018)[11].

Parmi ces évolutions, l'une retient particulièrement l'attention, bien qu'elle soit relativement passée inaperçue au moment des débats sur la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel : l'inscription de droit des diplômes nationaux délivrés par les universités dans le répertoire national des certifications professionnelles. Comme le notent les sociologues Dominique Glaymann et Fabienne Maillard : « depuis la création de ce répertoire, destiné à intégrer l'ensemble des diplômes, titres, certificats et parchemins à finalité professionnelle estampillés par l'État, et par là-même à réguler l'offre de certification, tous les diplômes ont été déclarés professionnels ».[12] Cette nouvelle finalité des diplômes nationaux délivrés par les universités entraîne une série de transformations qui sont toujours en cours.

L'une d'elles concerne les éléments constitutifs d'un diplôme national. Suite à l'inscription des diplômes au RNCP, de nombreuses universités ont choisi d'abandonner les « unités d'enseignements » qui réunissaient les « éléments constitutifs » au profit, dans un premier temps, de « blocs de connaissances et de compétences » puis plus simplement de « blocs de compétences ». Outre l'abandon du champ lexical de l'enseignement académique, ce glissement sémantique aligne désormais la décomposition du diplôme sur celle des qualifications professionnelles au sens du RNCP. Les conséquences sont potentiellement importantes : en théorie et parfois déjà en pratique, une validation des blocs indépendamment les uns des autres devient possible.[13]

[5] Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, JORF n° 23 du 27 janvier 1984.

[6] Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, JORF n° 272 du 24 novembre 1999.

[7] Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 dite de modernisation sociale, JORF n° 37 du 13 février 2002.

[8] Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, JORF n° 0185 du 11 août 2007.

[9] Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, JORF n° 0027 du 1er février 2014.

[10] Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, JORF n° 0205 du 6 septembre 2018.

[11] *Ibid.*

[12] GLAYMANN Dominique et MAILLARD Fabienne, Introduction, Formation emploi, 156 | Octobre-Décembre 2021.

[13] Voir CAILLAUD Pascal, Chapitre 10. Habilitations, micro-certifications et blocs de compétences : un morcellement de la qualification dans un marché de la certification in DEL SOL, Marion et GINON Anne-

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

Ce processus de « micro-certifications » est certes intéressant pour faire retourner à l'université des travailleurs en formation continue, mais il pose aussi question quant à l'absorption du diplôme dans une dynamique qui peut venir grignoter peu à peu l'espace laissé à la formation initiale. Plusieurs syndicats[14] représentant des acteurs de l'enseignement supérieur s'inquiètent ainsi que la formation initiale soit l'objet de sous-investissement chronique et qu'elle ne survive qu'avec la hausse des frais d'inscriptions et/ou l'encouragement à l'alternance.[15] L'argumentaire déployé, notamment par la CGT, souligne le risque de mettre en place un système qui n'encourage pas les étudiants à aller au bout du diplôme, puisqu'il sera toujours possible de continuer plus tard. Ce risque d'émiettement de la composition et de la valeur des diplômes pose également question à la confédération au moment de la négociation entre salariés et employeurs sur la reconnaissance de leurs qualifications. La personnalisation des parcours de formation qu'entraîne la validation au fil de l'eau des blocs de compétences sous forme de micro-certifications peut ainsi sembler un pas en arrière dans la prise en compte du niveau de qualification dans les grilles de rémunération établies par les branches professionnelles[16], l'absence de référentiel et de points de comparaison pouvant considérablement affaiblir l'organisation et la négociation collective des travailleurs.

Pascal Caillaud, chercheur en droit social, a finement analysé ce rapprochement du cadre juridique de la formation initiale sur la formation continue à travers une influence normative de la formation professionnelle sur le droit de l'enseignement supérieur.[17] Cette influence se traduit actuellement dans le dialogue Etat-Universités par deux injonctions. La première porte sur l'encouragement à développer « l'employabilité » des étudiants. Après l'incitation à la professionnalisation des formations, via notamment la spécialisation et le ciblage de métiers spécifiques pensés comme débouchés naturels de formations au périmètre bien spécifique, la DGESIP souligne l'importance de développer désormais les « compétences transversales et transférables » des étudiants.[18] A travers ce changement de notion, elle vise notamment à doter les étudiants en sciences humaines et sociales de compétences plus identifiables par les employeurs du secteur privé. L'employabilité serait ainsi l'étape ultime d'une série de transformations des formations au contenu plutôt académique et dont les débou-

Sophie, La digitalisation au service des demandeurs d'emploi : une évolution ambiguë, IODE (UMR CNRS 6262), pp.147-162, 2024, Amplitude du droit.

[14] Voir notamment la réflexion la plus aboutie sur cette thématique de la part d'acteurs syndicaux : CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL, Des certifications aux blocs de compétences : mieux comprendre les concepts et maîtriser les enjeux, note publiée le 19 mars 2021.

[15] Le scénario envisagé par les syndicats de l'ESR, dont la CGT, est déjà abordé en 2019 par CALVIAC Stéphane, Le financement des universités : évolutions et enjeux, Revue française d'administration publique, 2019/1, n° 169, p. 51-68.

[16] L'après-guerre a vu se développer la prise en compte des diplômes dans les grilles de rémunérations des branches professionnelles dans le cadre du système élaboré par les arrêtés Parodi, du nom du ministre du travail de l'époque. C'est cette prise en compte qui risque de s'étioler avec la personnalisation des formations et le recours aux « micro-certifications » promue notamment par la Commission Européenne dans le cadre de son « Espace Européen de l'Education ». Voir à ce sujet CAILLAUD Pascal, SÉCHAUD Frédéric et QUINTERO Nathalie, La reconnaissance des diplômes dans les classifications de branches - Des évolutions sans révolution. Céreq Bref, Octobre 2015, n° 339, p. 1-4.

[17] CAILLAUD Pascal, La formation continue a-t-elle remis en cause le diplôme ? Droit Social, n° 3, Librairie technique et économique [1938-2011] - Dalloz [2012-....], mars 2012, p. 281-290.

[18] Pour approfondir la distinction entre employabilité et professionnalisation, voir BEDUWE Catherine (Coord.), SOLDANO Catherine (Coord.), CROITY-BELZ Sandrine, 20218, La professionnalisation peut-elle ignorer l'employabilité ? | Céreq Echanges, n° 8, Décembre 2018, 134 p.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

chés naturels ont souvent partie liée avec l'enseignement et la recherche publique. L'employabilité est ainsi pensée comme la capacité qu'ont les étudiant.e.s à mobiliser des compétences académiques dans diverses situations professionnelles et sert également d'effet signal[19] auprès des futurs employeurs sur la potentielle efficacité professionnelle d'étudiant.e.s qui n'ont pas suivi de formations particulièrement professionnalisantes.[20]

La seconde injonction prend la forme d'une tentative de mettre en adéquation la formation avec l'emploi à l'échelle des compétences et des territoires. L'adéquationnisme peut être entendu comme toute politique publique cherchant à adapter les formations aux besoins des employeurs afin de promouvoir une continuité relativement linéaire dans la transition formation-emploi. Il a été à l'œuvre à partir des années 1960, notamment dans la mise en place des quatrième et cinquième plans.[21] Rapidement abandonnée en tant que politique globale, du fait notamment de difficultés sérieuses à établir des méthodes prospectives dans l'analyse des besoins en termes d'emploi, cette vision n'a pourtant jamais cessé d'influencer l'appréhension de la relation formation-emploi. Il est encore régulièrement fait mention de la « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la Nation », alors même qu'elle peine à se mettre en place à l'échelle d'une organisation. A l'échelle des territoires, cette recherche de continuité est forte et imprègne de nombreuses stratégies et schémas directeurs régionaux.[22] La recherche de « signature », de « marque » et de « signal » conduit certaines collectivités territoriales à survaloriser les continuités thématiques entre formation et bassin d'emploi, alors qu'elles ne concernent que des nombres relativement restreints d'emplois et/ou des secteurs de niche.[23]

Cette nouvelle forme d'adéquationnisme entre pourtant en contradiction avec les données de la recherche, notamment en sociologie du travail :

- Le questionnement politique est mal posé : en soi, il est difficile de parler de crise structurelle de l'insertion professionnelle des diplômés des universités. Les enquêtes « générations » du Centre d'études et de recherches sur les qualifications

[19] Sur cette question de l'effet signal, voir BRUYERE Mireille et LEMISTRE Philippe, La spécialité de formation : un "signal" de compétences spécifiques et générales, 2006, halshs-00009969, 25 p.

[20] Voir GAYRAUD Laure, SIMON-ZARCA Georgie et SOLDANO Catherine, Université : les défis de la professionnalisation, Mai 2011, Marseille, CEREQ et BÉDUWÉ Catherine et VINCENS Jean, L'indice de concentration : une clé pour analyser l'insertion professionnelle et évaluer les formations, Formation emploi, 2011/2, n° 114, p. 5-24.

[21] Pour une mise en perspective des débats sur l'adéquationnisme voir FRÉTIGNÉ Cédric, Par-delà l'adéquationnisme méthodologique, revisiter les médiations entre formation et emploi, Recherches en éducation, 2011.

[22] Voir à ce sujet l'étude sur les politiques adéquationnistes assumées des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine : BERTHET Thierry, BRUN Eric et LEWANDOWSKI Marella, Politiques régionales d'orientation. Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine : quels changements depuis 2015 ? INJEP, Notes & rapports, 2023, 105 p.

[23] Prenons l'exemple de la signature « Bioéconomie » de la Région Grand Est : la part d'emplois estimés dans la bioéconomie en 2025 rapportée à la population active totale de la Région est de 6,6 % selon l'Observatoire régional des emplois et des formations Grand Est. Cette part représente 1 emploi sur 15, ce qui est loin d'être négligeable et se doit d'être valorisée en termes de marketing territorial. Pour autant, elle ne saurait constituer à elle seule une composante majeure de l'emploi et monopoliser à ce titre l'attention et les financements publics. Voir l'analyse détaillée de l'OREF Grand Est, « Etude et analyse – prospective : l'emploi dans la Bioéconomie en Grand Est », note, Octobre 2025, 10 p.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

(CEREQ)[24] permettent d'établir que, dans la grande majorité des parcours, « le diplôme protège du chômage ».[25] ;

- La relation formation-emploi est mal posée : selon les sociologues du travail, l'« introuvable relation formation – emploi »[26] ne permet pas de penser une continuité entre le système éducatif et le système productif, ni même entre les deux moments plutôt distincts d'une existence à l'échelle de l'individu ;

- La solution politique est mal posée : face au chômage des jeunes, « la formation ne crée pas d'emploi »[27], selon la formule célèbre des sociologues Dominique Glaymann et Fabienne Maillard. La mise en adéquation des formations aux présumés besoins des employeurs n'enlève rien à l'acuité du chômage, qui résulte avant tout d'un problème arithmétique : pas assez d'emplois disponibles pour l'ensemble d'une population en âge de travailler.[28] ;

- Le diagnostic territorial est mal posé : en province, un diplômé sur deux de licence professionnelle, de master et de doctorat ne reste pas dans le territoire d'études 18 mois après la diplomation.[29].

Malgré ces dissonances avec les données de la recherche, la politique adéquationniste à l'échelle des territoires continue d'entrer en ligne de compte dans les arbitrages relatifs au pilotage de l'offre de formation, au risque de peser parfois d'un poids disproportionné au détriment du soutien aux missions premières des universités, à savoir la production de savoirs scientifiques, leur transmission et leur conservation.

Finalement, la question du lien entre insertion professionnelle et territoire renvoie à un questionnement, plus classique, qui relève de l'articulation entre les différentes missions des universités : comment concilier transmission du savoir scientifique et professionnalisation ? Ou pour le dire autrement : comment à la fois éduquer et former[30] ?

[24] Voir COUPPIE Thomas, DUPRAY Arnaud, EPIPHANE Dominique et MORA Virginie, (Coord.), 20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions, Céreq Essentiels n°1, avril 2018, 196 p.

[25] Voir MARTINELLI Daniel et MINNI Claude, Face à la crise, le diplôme protège du chômage et favorise l'accès à la formation continue, Formations et emploi, Édition 2013, Insee références, p. 9-19.

[26] Voir TANGUY Lucie (Coord.), L'introuvable relation formation-emploi : un état des recherches en France, Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, Programme mobilisateur technologie, emploi, travail, La Documentation française, 1986, 302 p.

[27] GLAYMANN Dominique et MAILLARD Fabienne, Introduction, Formation emploi, 156 | Octobre-Décembre 2021.

[28] Jean-Frédéric Vergnies va dans le même sens : « Tout d'abord, la formation ne crée pas d'emploi ; même si elle concourt à l'employabilité, elle ne peut résorber le chômage, tout au plus peut-elle modifier l'ordre dans la file d'attente des emplois. Ensuite, les évolutions des techniques, du système productif, des biens et services, des normes sont telles que l'emploi devient souvent plus évolutif que la formation. Dans un tel contexte, face aux défis de l'évolution des carrières individuelles tout au long de la vie, une formation ne peut plus viser uniquement les premiers emplois. », in VERGNIES Jean-Frédéric, Edito : Professionnaliser : une véritable panacée ?, Formation emploi, 156 | 2021, 1-2.

[29] YILDIZ Hatice, L'influence de la formation et de la localisation des établissements sur l'insertion en France et à l'étranger des diplômés de licence professionnelle et de master, Note d'information du SIES, Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques, 2024, N° 2024-08 | Décembre 2024, p. 9.

[30] Sur l'interaction entre éducation et formation, voir BEDUWE, Catherine (Coord.), SOLDANO Catherine (Coord.), CROITY-BELZ Sandrine, 2018, La professionnalisation peut-elle ignorer l'employabilité ? | Céreq Echanges, n° 8, Décembre 2018, 134 pages.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

Une telle conciliation ne relève pas de l'impossible si l'on regarde un peu plus loin que la question du premier emploi occupé par les diplômés. L'organisation de la formation initiale en fonction des besoins immédiats des acteurs socio-économiques entre en effet en contradiction avec le temps long et notamment avec la notion de « liberté de choisir son avenir professionnel » et celle d'une « formation tout au long de la vie », pour reprendre les éléments de langage de notre droit national. Or, dans le temps long, savoirs et compétences académiques viennent étayer les compétences professionnelles rapidement activables et leur donner une envergure, notamment au moment de l'avancement dans la carrière.[31]

Le développement de l'employabilité des étudiants ne passe donc pas nécessairement par une critique frontale des universités fondée sur la prétendue piètre qualité de l'insertion professionnelle des diplômés (alors même que les chiffres sont bons ! [32]), ni par un pilotage court-termiste de l'offre de formation en fonction des besoins immédiats des employeurs locaux. Même le rapport de la Cour des Comptes intitulé « Universités et territoires, adapter les formations aux besoins en compétence des entreprises » - rapport plutôt coloré des arguments des employeurs - reconnaît l'impossibilité d'un tel pilotage du fait du « temps nécessaire pour former des étudiants qui ne correspond pas forcément aux évolutions rapides des attentes des entreprises, [et des] modalités pédagogiques des enseignements qui préparent plus ou moins directement à la vie en entreprise et, enfin, du nombre d'étudiants formés par rapport aux besoins de recrutement des entreprises. La contrepartie de l'adaptation de l'offre de formation universitaire aux entreprises est aussi que ces dernières soient en mesure de prévoir leurs besoins en recrutement tant en ce qui concerne les effectifs que les compétences. Les entreprises souhaitent également que les étudiants recrutés soient directement employables et maîtrisent, à ce titre, les usages de la vie professionnelle, alors que les universités n'ont pas une mission exclusive de préparer leurs étudiants à l'insertion professionnelle mais également celle de leur transmettre des contenus académiques sanctionnés par des diplômes. »[33]

Selon Solveig Fernagu, chercheuse en sciences de l'éducation et de la formation, l'employabilité des étudiants, loin de se conformer uniquement aux attendus immédiats des recruteurs, passe plutôt par le développement de :

- la capacité à fonder son raisonnement et son argumentation à partir de données scientifiques ;

[31] Telle est également la conclusion de Nadine Postiaux et Marc Romainville : « Les attentes du monde universitaire et du monde professionnel ne seraient pas inconciliables, en tout cas en ce qui concerne la formation des élites (…). (…) On entrevoit comment l'université contemporaine peut trouver une voie de conciliation entre les exigences d'une pratique-source (la recherche) et les exigences d'une pratique-cible (la profession). Cette conciliation ne semble pouvoir se réaliser qu'en tirant les compétences attendues « vers le haut », à savoir vers les compétences qui ont, de tout temps, été au cœur même du projet de formation de l'Université : l'abstraction, l'esprit critique et l'innovation. », in POSTIAUX Nadine et ROMAINVILLE Marc, Compétences et professionnalisation. La compétence asservit-elle l'Université au monde professionnel, la faisant ainsi renoncer à son idéal pédagogique ? Education & Formation, Vol. 296, 2011, p. 45-55.

[32] A l'échelle de notre établissement, les taux d'insertion professionnelle parlent d'eux-mêmes : l'enquête 2024-2025 établit un taux d'insertion professionnelle 18 mois après l'obtention d'une licence professionnelle à 93,9 % et un taux d'insertion professionnelle 18 mois après l'obtention d'un master à 90,7 % (Université de Reims Champagne-Ardenne, Données d'insertion professionnelle 2024-2025, disponibles à l'adresse : https://www.univ-reims.fr/orientation-et-insertion/devenir-des-diplomes/resultats-des-enquetes/enquetes-de-devenir-et-d-insertion-professionnelle-des-diplomes,8605,16211.html)

[33] COUR DES COMPTES, Universités et territoires, Rapport public thématique, Janvier 2023, p. 90.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

- la capacité à identifier et à mobiliser ses compétences[34] dans diverses situations, dont les situations professionnelles, au moyen de la réflexivité et de l'analyse de pratiques ;
- la capacité à développer des compétences.[35]

Ce bref survol de la relation formation-emploi à l'œuvre dans l'insertion professionnelle des diplômés universitaires fait ressortir trois points de vigilance à prendre en compte dans le pilotage de l'offre de formation : 1/ l'importance de souligner, à temps et à contretemps, la capacité qu'ont les universités à plutôt bien insérer leurs diplômés ; 2/ l'importance de défendre les spécificités de la formation initiale face à l'influence normative de la formation professionnelle ; 3/ l'importance de bien articuler, dans la conception des formations, le développement des connaissances académiques et des compétences professionnelles, sans forcément les opposer les unes aux autres, mais en veillant à ce que l'approche par compétences ne fasse pencher la balance de manière démesurée du côté des compétences immédiatement « monnayables », au mépris des conditions nécessaires à une maturation intellectuelle et à une employabilité sur le long terme.

Bibliographie

BÉDUWÉ Catherine (Coord.), SOLDANO Catherine (Coord.) et CROITY-BELZ Sandrine, La professionnalisation peut-elle ignorer l'employabilité ? | Céreq Echanges, n° 8, Décembre 2018, 134 pages, disponible à l'adresse : https://\url{www.cereq.fr/la-professionnalisation-peut-elle-ignorer-lemployabilite}

BÉDUWÉ Catherine et VINCENS Jean, L'indice de concentration : une clé pour analyser l'insertion professionnelle et évaluer les formations, Formation emploi, 2011/2, n° 114, p. 5-24.

BERTHET Thierry, BRUN Eric et LEWANDOWSKI Marella, Politiques régionales d'orientation. Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine : quels changements depuis 2015 ? | INJEP, Notes & rapports, disponible à l'adresse : https://injep.fr/wp-content/uploads/2024/05/Rapport-2024-09__Politiques-regionales-orientation.pdf

BRUYERE Mireille et LEMISTRE Philippe, La spécialité de formation : un "signal" de compétences spécifiques et générales, 2006, halshs-00009969, 25 p.

CAILLAUD Pascal, La formation continue a-t-elle remis en cause le diplôme ? | Droit Social, n°3, Librairie technique et économique [1938-2011] - Dalloz [2012-....], mars 2012, p. 281-290, disponible à l'adresse : https://hal.science/hal-03521454

CAILLAUD Pascal, SÉCHAUD Frédéric et QUINTERO, Nathalie, La reconnaissance des diplômes dans les classifications de branches - Des évolutions sans révolution, Céreq Bref, Octobre 2015, n° 339, pp. 1-4, disponible à l'adresse : https://hal.science/hal-03538712

CALVIAC Stéphane, Le financement des universités : évolutions et enjeux, Revue française d'administration publique, 2019/1, n° 169, p.51-68, disponible à l'adresse : https://droit.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2019-1-page-51?lang=fr.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL, Des certifications aux blocs de compétences : mieux comprendre les concepts et maîtriser les enjeux, note publiée le 19 mars 2021, disponible à l'adresse :

[34] Dans son analyse, Solveig Fernagu recourt à la définition de la compétence donnée par Philippe Jonnaert, à savoir « la mise en œuvre par une personne en situation, dans un contexte déterminé, d'un ensemble diversifié mais coordonné de ressources ; cette mise en œuvre repose sur le choix, la mobilisation et l'organisation de ces ressources et sur les actions pertinentes qu'elles permettent pour un traitement réussi de cette situation. ». La citation est tirée de : JONNAERT Philippe, ETTAYEBI Moussadak et DEFISE Rosette, Chapitre 1. Compétence : une définition toujours provisoire et une triple logique, in : Curriculum et compétences, Un cadre opérationnel, De Boeck Supérieur, collection Perspectives en éducation et formation, p.61-77.

[35] FERNAGU, Solveig, 2025, Le rôle des universités dans la professionnalisation, intervention, journée d'études 2025 « Les compétences : un outil au service de l'insertion professionnelle des jeunes dans les territoires. » organisée par la DGESIP le 3 juin 2025.

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977

https://analyses-propositions.cgt.fr/sites/analyses-propositions.cgt.fr/files/2022-05/Des\%20certifications\%20aux\%20blocs\%20de\%20comp\%C3\%A9tences.pdf

COUPPIE Thomas, DUPRAY Arnaud, EPIPHANE Dominique et MORA Virginie, (Coord.), 20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions, Céreq Essentiels n°1, avril 2018, 196 p.

COUR DES COMPTES, Universités et territoires, Rapport public thématique, Janvier 2023, disponible à l'adresse : https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-01/20230131-universites-et-territoires.pdf

DEL SOL Marion et GINON Anne-Sophie, La digitalisation au service des demandeurs d'emploi : une évolution ambiguë, IODE (UMR CNRS 6262), pp.147-162, 2024, Amplitude du droit.

FERNAGU Solveig, Le rôle des universités dans la professionnalisation, intervention, journée d'études 2025 « Les compétences : un outil au service de l'insertion professionnelle des jeunes dans les territoires. » organisée par la DGESIP le 3 juin 2025. Replay et supports de présentation disponible à l'adresse : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-competences-un-outil-au-service-de-l-insertion-professionnelle-des-jeunes-dans-les-territoires-99354\hfill\break

FRÉTIGNÉ Cédric, Par-delà l'adéquationnisme méthodologique, Revisiter les médiations entre formation et emploi, Recherches en éducation, 1er juin 2011, n° 11.

GAYRAUD Laure, SIMON-ZARCA Georgie et SOLDANO Catherine, Université : les défis de la professionnalisation, Mai 2011, Céreq, disponible à l'adresse : https://shs.hal.science/halshs-00604336

GLAYMANN Dominique et MAILLARD Fabienne, Introduction, Formation emploi, 156, Octobre – Décembre 2021, disponible à l'adresse : http://journals.openedition.org/formationemploi/10148

JONNAERT, Philippe, ETTAYEBI, Moussadak et DEFISE, Rosette, Chapitre 1, Compétence : une définition toujours provisoire et une triple logique, in : Curriculum et compétences, Un cadre opérationnel, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, collection Perspectives en éducation et formation, p.61-77, disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/curriculum-et-competences-\/-9782804159542-page-61?lang=fr.

MARTINELLI Daniel et MINNI Claude, Face à la crise, le diplôme protège du chômage et favorise l'accès à la formation continue, Formations et emploi, Édition 2013, Insee références, p. 9-19.

OREF Grand Est, Etude et analyse – prospective : l'emploi dans la Bioéconomie en Grand-Est, note, 2025, 10 p., disponible à l'adresse : https://oref.grandest.fr/publications/lemploi-dans-la-bioeconomie-en-grand-est/

POSTIAUX, Nadine, ROMAINVILLE, Marc, Compétences et professionnalisation, La compétence asservit-elle l'Université au monde professionnel, la faisant ainsi renoncer à son idéal pédagogique ? Education & Formation, Vol. 296, p. 45-55.

TANGUY Lucie (Coord.), L'introuvable relation formation-emploi : un état des recherches en France, Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, Programme mobilisateur technologie, emploi, travail, La Documentation française, 1986, 302 p.

VERGNIES Jean-Frédéric, Edito : Professionnaliser : une véritable panacée ? | Formation emploi, 156 | 2021, 1-2.

WITTORSKI Richard, ZAOUANI-DENOUX Souâd, Travail, formation et professionnalisation, McGill Journal of Education / Revue des sciences de l'éducation de McGill, 57 (1), 243 p., 2022. Disponible à l'adresse : https://hal.science/hal-04752768

YILDIZ, Hatice, L'influence de la formation et de la localisation des établissements sur l'insertion en France et à l'étranger des diplômés de licence professionnelle et de master, Note d'information du SIES, Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques, 2024, n° 2024-08, Décembre 2024, disponible à l'adresse : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-influence-de-la-formation-et-de-la-localisation-des-etablissements-sur-l-insertion-en-france-et-l-98166

Published in : ROSA, Fabrice ; THURIOT, Fabrice (dir.), *Travail, territoires et transitions. Actes du colloque de 2025 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005977, doi : 10.17184/eac.9782813005977